

Rappel des délais d'INSCRIPTIONS, d'ANNULATIONS et de MODIFICATIONS

			Je suis HORS DÉLAI	
ACTIVITÉ ↓	Inscriptions	Modifications et annulations	Que faire ?	Comment serais-je facturé ?
Périscolaire lundi, mardi, jeudi, vendredi 6h45-8h45 ou 7h-8h30 (saint martin) → (6h45 sur demande, facturation à partir de 6h30) 16h30-19h	possibles jusqu'à la veille, 14h (hors week-end et jours fériés)	possibles jusqu'à la veille, 14h (hors week end et jours fériés)	après 14h, la veille, (hors week end et jours fériés) <u>contacter la structure</u>	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI OU SI ENFANT PRÉSENT MAIS NON INSCRIT : pénalité de 1€ par créneau réservé. Noté " <i>PÉNALITÉ RETARD INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE</i> " sur votre facture.
				SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI : facturation 1/2 heure (même si présentation d'un certificat médical).
				SI ANNULATION NON PRÉVENUE : facturation totale du créneau réservé.
Accueil échelonné et journée des mercredis 7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possibles jusqu'au vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés)	possibles jusqu'au vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés)	après le vendredi précédent, 14h , (hors week end et jours fériés), <u>contacter la structure</u>	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI : pénalité de 3€ par réservation. Noté " <i>RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES</i> " sur votre facture.
				SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI : si la réservation initiale comprenait le repas : (créneaux 7h-13h ou 7h-19h ou 12h-19h) : Facturation 1/2 journée + repas. Noté " <i>ABSENCE MERCREDI 4H</i> " sur votre facture. si la réservation initiale ne comprenait pas le repas (créneaux 7h-12h ou 13h-19h) : Facturation 1/2 journée. Noté " <i>ABSENCE MERCREDI 3H</i> " sur votre facture.
				SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.
				SI ANNULATION NON PRÉVENUE : facturation totale du créneau réservé. Noté " <i>ABSENCE MERCREDI 8H</i> " sur votre facture.
				SI INSCRIPTION HORS DÉLAI : pénalité de 3€ par réservation. Noté " <i>RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES</i> " sur votre facture.
				SI ANNULATION, quelque soit le motif : Facturation totale du créneau réservé SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.
Petites vacances 7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possible jusqu'à la date indiquée sur la plaquette des vacances, 23h59	impossibles, <u>inscriptions définitives</u>	<u>contacter la structure</u>	SI ANNULATION, quelque soit le motif : Facturation totale du créneau réservé
				SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.